

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

VITICULTURE n°11 du 12 juillet 2022



STADES VEGETATIFS

Le stade fermeture domine encore dans la majorité des parcelles et les premières baies vérées sont observées dans les secteurs les plus précoces. On ne peut pas encore parler d'enclenchement de la véraison dans les vignobles. Le millésime 2022 est proche de 2020, 2011, 2007 et 2018 en termes de précocité et présente 16 à 18 jours d'avance par rapport à 2021.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône et Loire	Fermeture de la grappe	Premières baies vérées
Côte d'Or		
Yonne		
Nièvre		
Franche-Comté		

MILDIU

Situation

197 observations ont été réalisées hier sur le réseau BSV (hors TNT).

- Le pourcentage de parcelles indemnes passe de **54% à 51%** sur les 7 derniers jours.

Les symptômes sur feuilles sont désormais tous extériorisés. Dans l'Yonne, très peu de symptômes sont notés. Dans tous les autres départements, une sortie de tâche est observée plus particulièrement sur jeune feuillage dans les parcelles où le mildiou était déjà présent la semaine passée.

Sur grappes, on note une évolution avec des symptômes de rot brun qui commencent à s'extérioriser.

- **Dans l'Yonne, le Jura et en Saône et Loire**, les symptômes de rot brun sont ponctuels ou quasi nuls pour le Jura.
- **Dans la Nièvre et en Côte d'Or**, la majorité des parcelles ne présente pas de symptôme. Dans les vignes les plus touchées sur feuilles, du rot-brun est apparu. Il s'agit majoritairement de quelques baies touchées. Ponctuellement, l'attaque est plus importante (maxi 80% des grappes atteintes).

Analyse de Risque

Le temps sec et venté des 10 jours à venir reste défavorable à l'évolution de la maladie.

Dans ces conditions, le risque est **faible** dans les vignobles de l'Yonne et du Jura. En Côte d'Or, Nièvre et Saône et Loire, le risque passe à un niveau **faible à modéré**.



Pluies du 05 juillet au 11 juillet : aucune pluie significative sur les vignobles au cours de la semaine écoulée.

Prévisions du 12 au 18 juillet :

Les températures s'annoncent exceptionnellement élevées avec des maxi qui devraient dépasser 35°C.

OÏDIUM

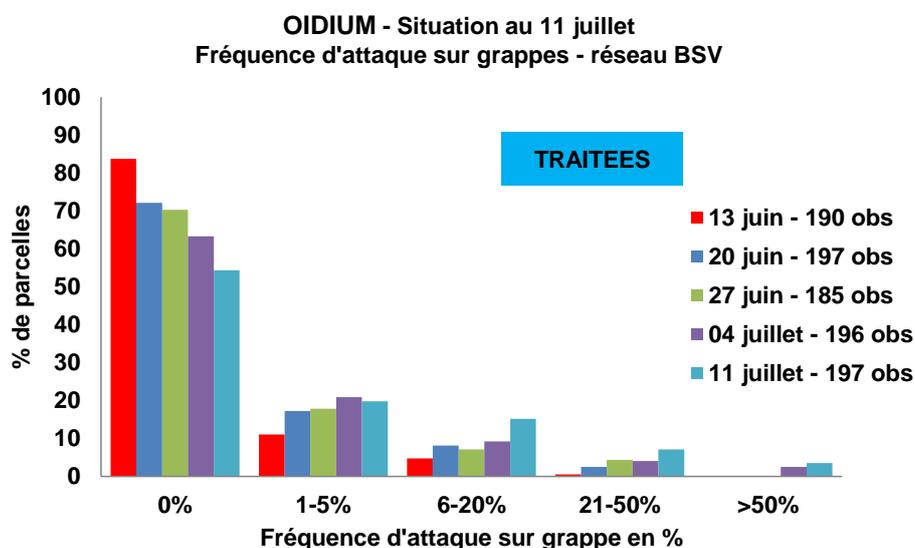
Situation

Dans la Nièvre et dans l'Yonne, la maladie reste toujours peu présente.

En Côte d'Or, l'évolution est plus modérée cette semaine. On note une certaine stabilisation dans les parcelles peu ou modérément touchées. Dans les vignes déjà bien attaquées, l'oïdium poursuit sa progression sur grappes.

En Saône et Loire et Jura, on trouve de l'oïdium plus régulièrement sur les parcelles jusqu'à présent saines ou peu impactées. Sur les vignes déjà bien concernées, l'oïdium progresse surtout en intensité.

Grappes : **197 comptages ont été réalisés** (hors TNT).



Analyse de Risque

Les conditions de la semaine passée ont encore été favorables au développement du champignon et des contaminations ont donc pu avoir lieu. Même si les conditions météo ne seront pas optimales au développement du champignon dans la semaine à venir (fortes chaleur et vent), les hygrométries pourront, par moment, lui être propices. Une évolution est donc encore probable dans les situations où la maladie est déjà présente.

En Côte d'Or et Saône et Loire, **le risque se maintient à un niveau élevé**. Dans les autres départements, **le risque est moyen à élevé**.

Jusqu'à véraison, la sensibilité des baies diminue progressivement et les nouvelles contaminations sont de moins en moins probables. Toutefois la maladie peut continuer à évoluer dans les vignes déjà très touchées, ainsi que dans les parcelles les plus tardives ou avec de fortes hétérogénéités de stades.

Gestion de l'oïdium en fin de campagne :

Tous les ans et quelle que soit la pression, un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de rémanence du traitement effectué à fermeture (10 à 14 jours après fermeture selon la nature du fongicide utilisé) :

- **si absence d'oïdium** : fin de risque de contaminations significatives sur grappes.
- **si présence même faible d'oïdium (quelques baies)** : le risque de progression de la maladie persistera jusqu'à l'enclenchement de la véraison.

Le comptage bilan sera effectué sur 100 grappes réparties sur l'ensemble de la parcelle. Cette observation devra être particulièrement méticuleuse et concerner **toutes** les parcelles de l'exploitation pour que la règle de décision puisse être appliquée.



BLACK-ROT

Situation : En tendance la maladie reste discrète sur la région. Quelques rares taches sont observées dans les différents vignobles hormis celui du Jura.

En Saône et Loire des symptômes sont plus fréquents, avec des attaques sur grappes commencent à s'extérioriser, sur le Mâconnais et surtout le Beaujolais.

Analyse de Risque : les grappes demeurent sensibles jusqu'à début véraison.

Pour le moment, le risque se maintient à un niveau faible pour l'ensemble des vignobles.

VERS DE GRAPPE

2^{ème} génération : les premières perforations sont observées dans les différents vignobles. Elles restent cependant très anecdotiques.

Sur les secteurs les plus concernés par les glomérules (Nord Maconnais), la présence de pontes est observée plus régulièrement.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le message réglementaire n°4 du 01 juillet apporte les précisions suivantes :

Vignes mères : la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. **Dans tous les départements de la Bourgogne Franche-Comté, les deux premiers traitements ont dû être réalisés.**

Les derniers résultats d'observations des populations de cicadelles montrent la présence d'adultes dans tous les secteurs avec parfois des taux élevés. Etant donné cette présence généralisée des adultes de cicadelles de la flavescence dorée et en prenant en compte la précocité annoncée des dates de vendanges ainsi que les délais avant récolte des insecticides autorisés sur cicadelles, **le 3^{ème} traitement doit être réalisé sur la période du 05 au 15 juillet.**

Pépinières viticoles : conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021, modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée et contre son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire de produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte.

La protection doit être assurée entre le 15 mai et le 15 octobre. L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.

Zones en lutte obligatoire : tous les traitements sont terminés.

L'arrêté préfectoral (avec le détail des zones concernées par la lutte obligatoire) est consultable sur le site de le DRAAF Bourgogne Franche-Comté, ou à partir de ce lien : [arrêté préfectoral lutte FD 2022 BFC](#)

Date du Prochain BSV : mardi 19 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, (CRABFC) et rédigé par le représentant de la CRABFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées en 2022 par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Phytoservice, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRABFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre

« Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité** ».

Avec la participation financière de :

